



Date : 24 juillet 2024

VERSION 7.3.1

Cette version :

- **Vient en complément de la version 7.3.0 déployée fin juin et relative aux évolutions liées à l'entrée en vigueur le 24 avril 2024 de la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 sur le maintien des droits à congés payés pour les salariés en arrêt de travail,**
- **Et intègre la mise en place du congé déménagement suite à l'agrément de l'avenant 62 à la CCB publié au J.O. du 13 avril 2024 qui améliore les droits pour les événements familiaux et introduit une journée pour déménagement.**

Comme nous vous le rappelions dans notre mail du 12 juillet dernier, la case 'Maintien des droits à congés en cas d'arrêt de travail' doit impérativement être cochée dans votre convention collective avant de clôturer la paie de juin 2024 afin que le calcul des droits aux congés en cas d'arrêt de travail s'effectue selon les règles de la nouvelle loi.

Et nous attirons également à nouveau votre attention si vous n'avez pas procédé au recalcul des droits aux congés de juin 2023 à mai 2024 afin de respecter impérativement l'enchaînement suivant :

- Avoir réalisé la clôture de paie du mois terminé et ne pas avoir commencé le traitement sur le mois suivant,
- Décocher la case 'Maintien des droits à congés en cas d'arrêt de travail' si elle n'était pas cochée au moment de la clôture de paie de mai 2024,
- Effectuer le recalcul (jusqu'à la mise à jour des droits dans les contrats),
- Recocher la case 'Maintien des droits à congés en cas d'arrêt de travail' si décochée précédemment

Paramétrages

Nouveaux motifs d'absence et rubriques de saisie page 3

Aidants

Absentéisme de l'aidant page 6

Contrat de travail : lettre d'information suite reprise arrêt de travail page 11

La paie

Saisie d'activité page 14

Calcul de l'absentéisme page 16

Bulletin de paie page 17

Clôture de paie page 18

Autres incidences

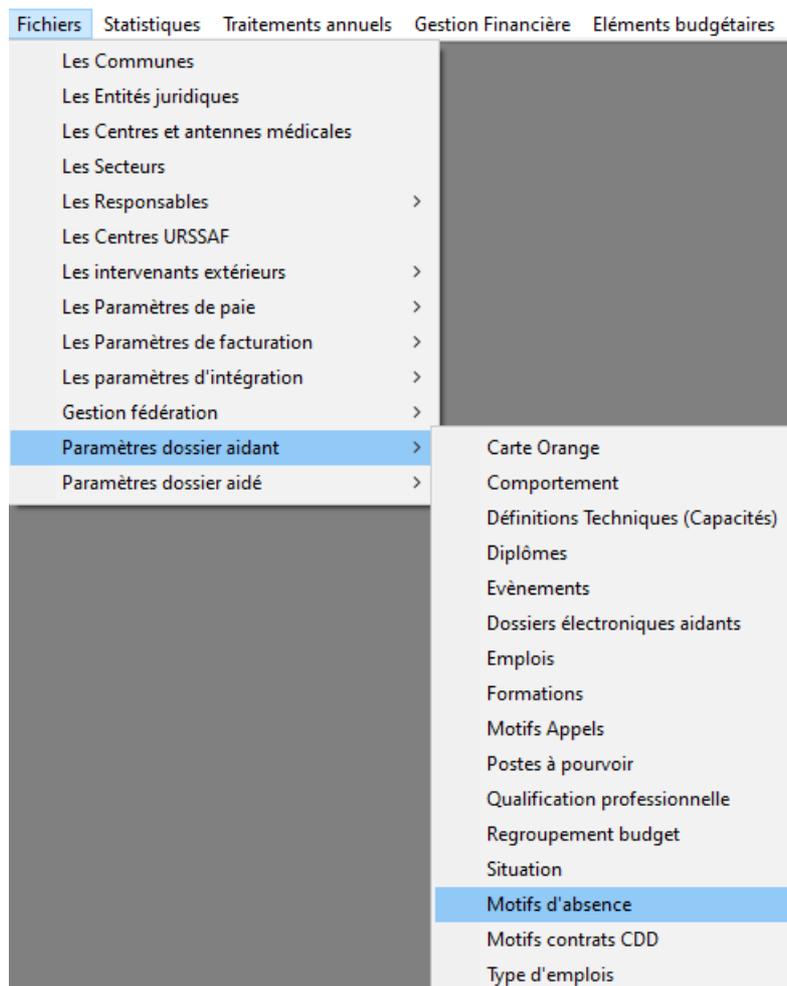
Suivi des absences page 19

Etat des congés page 20

Calcul de la provision page 21

Paramétrages : nouveaux motifs d'absence et rubriques de saisie

A l'installation de la version 7.3.1, 2 nouveaux motifs d'absence sont automatiquement créés :



The screenshot shows a window titled 'Motifs d'absence' with a table of absence reasons. The table has three columns: 'Code', 'Libellé', and 'Prévisionnel'. The following table represents the data shown in the window:

Code	Libellé	Prévisionnel
23	Autre absence	
24	Formation	O
25	Congés délai prévenance	O
26	Congé proche aidant	O
27	Compte épargne temps	O
28	Congé de présence parentale	O
29	Congé de deuil enfant	
30	Paternité	
31	Congés reportés suite arrêt	O
32	Evènement famille : déménagement	O
61	Ne plus utiliser - invalidité	N
52	Entretien de développement	N
53	heures jury	N
54	PERIODE D'IMMERSION	N
55	paternité	N
56	GARDE ENFANT- ACTIVITE PARTIELLE	N

At the bottom of the window, there are three input fields and three buttons: 'Ajouter', 'OK', and 'Annuler', and a 'Sortir' button.

Les motifs créés sont :

- **31 – Congés reportés suite arrêt**

- Ce motif est à utiliser pour cibler toute prise de congés dans le cadre des congés reportés pour cause d'arrêt de travail
- Les jours possibles sont les jours restants indiqués dans le contrat de travail :

Aidant : 03313

Origine	Caractéristiques	Elements de paie	Droits aux congés	Fin du contrat
Période MAI 2024				
Congés payés				
Droits à consommer				
		Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants	
Congés payés		0,00	0,00	
Congés pour fractionnement		0	0,00	
Congés reportés pour cause d'arrêt de travail		26,00	26,00	Date de report 31/08/2025
Droits en cours d'acquisition				

- Une nouvelle rubrique de saisie figée par nos soins est créée sous le code 868 – CONGES REPORTES SUITE ARRET

Les Rubriques de Saisie

Rubrique: 868 CONGES REPORTES SUITE ARRET

Champ d'Application: Inklus dans brut base et montant

Rubrique automatique: Rubrique télégrée:

Rubrique à caractère annuel: Rubrique prévoyance / maintien:

Rubrique travail de nuit:

Modulation: Inklus Exclue De régularisation

Type: Heures Normales Heures Complémentaires Heures Supplémentaires

Signe rubrique: A ajouter A déduire

Base: A saisir

Taux: Taux horaire 100,0000 % du taux horaire

Montant: Résultat base par taux

Comptes Comptables: Débit 6411210000 CONGES PAYES PRIS; Crédit 4210000000 REMUNERATIONS DUES

Ajouter Supprimer OK Annuler Sortir

Cette nouvelle rubrique est automatiquement créée à l'installation de la version 7.3.1 et à l'appui et donc le même paramétrage que la rubrique 802 'CONGES PAYES'.

- **32 – Evénement famille : déménagement**

- Le droit à congé pour déménagement est d'un jour ouvré sous réserve que le salarié concerné justifie d'un an d'ancienneté.
- Ce congé ne pourra toutefois être accordé qu'une fois tous les 3 ans au maximum sur présentation de justificatif et devra être pris au moment du déménagement.
- Ce nouveau motif pour déménagement est géré de la même manière qu'un événement familial à travers la rubrique de saisie 819 – CONGE EVENEMENT FAMILLE

Aidants : absentéisme de l'aidant

Gestion des nouveaux motifs d'absence.

The screenshot shows a window titled "Dossier Aidant" with the following fields:
Code de l'aidant: 03313
Code LogisFil: 23033135
Secteur: 073
Nom prénom de l'aidant: ANGELINA ISSO
A "Recherche" button is located below the name field.
Below the search fields is a list of menu items:
ETAT CIVIL
R.I.B. (relevé d'identité bancaire)
SECTORISATION (secteur, sous-secteur, quartier, centre et antenne médicaux)
FORMATIONS ET EXPERIENCES
EVALUATION DU COMPORTEMENT ET DES CAPACITES
DISPONIBILITES
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (personne à prévenir, handicap et situation antérieure à l'embauche)
GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL
ABSENTEISME (highlighted in blue)
BLOC NOTES (Renseigné)
MISES A DISPOSITION EN INTERMEDIAIRE

The screenshot shows a navigation menu with the following items:
Aidants (selected) | Aidés | Saisie Activité | La Paie | La Facturation | Droits des utilisateurs | Suivi
Dossier Aidant
Edition Avenant au contrat de travail
Génération DPAE
Absentéisme > Consultation
Etats > Attestation salaires C.P.A.M.

Les 2 nouveaux motifs se présentent et se gèrent strictement à l'identique des motifs 'Congés payés' ou 'Evénement famille' :

The screenshot shows an "Absence" dialog box for Aidant : 06055. The "Motif" field contains "Congés reportés suite arrêt".
The "Début" field shows the date 27/07/2024 with radio buttons for "Matin" (selected) and "Après-midi".
The "Fin" field shows the date 04/08/2024 with radio buttons for "Midi" and "Soir" (selected).
Buttons at the bottom include "Supprimer", "Courrier", "OK", "Retour", and "Exceptions".

Précisions pour les congés reportés suite arrêt :

- Au même titre que les congés d'ancienneté, les congés délai prévenance ou bien les congés pour fractionnement, les congés reportés suite arrêt sont autonomes dans la gestion de leur compteur : il n'y a pas d'effet cascade avec les autres motifs de congés (à l'inverse de ce qui se pratique sur les congés payés). C'est-à-dire que lorsque vous identifiez une absence pour congés reportés suite arrêt, le nombre de jours décomptés s'appuie exclusivement sur les droits restant à consommer en congés reportés suite arrêt
- Dès le traitement de paie de juillet 2024, pour les salariés avec des droits à congés reportés pour cause d'arrêt de travail renseignés dans leur contrat de travail :

Eléments du contrat de travail

Aidant : 03313

Origine | Caractéristiques | Elements de paie | **Droits aux congés** | Fin du contrat

Période MAI 2024

Congés payés

Droits à consommer

	Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants	
Congés payés	0,00	0,00	
Congés pour fractionnement	0	0,00	
Congés reportés pour cause d'arrêt de travail	26,00	26,00	Date de report 31/08/2025

Droits en cours d'acquisition

Alors toute absence identifiée à l'origine sur le motif 'Congés payés' doit être transformée sur le motif 'Congés reportés suite arrêt' de manière à payer et à décompter correctement : si cela n'est pas fait, l'absence a de forts risques de se retrouver en congé sans solde.

Pour identifier ces éventuels salariés avec des congés reportés pour cause d'arrêt et avec des absences pour 'Congés payés' déjà saisies dans l'absentéisme, nous vous proposons la démarche suivante :

- o Lister les absences pour arrêts de travail actives entre fin mai et début juin 2024 (puisque ce sont ces salariés qui sont potentiellement avec des compteurs de congés reportés pour cause d'arrêt renseignés) :

Aidants | Aidés | Saisie Activité | La Paie | La Facturation | Droits des utilisateurs | Suivi

- Dossier Aidant
- Edition Avenant au contrat de travail
- Génération DPAE
- Absenteisme** >
- Etats >
- Oppositions sur Salaires >

- Consultation
- Attestation salaires C.P.A.M.
- Suivi des absences**
- Congés

Suivi des Absences Aidants
 Entité juridique : 001 INFOLOGIS
 Type Activité : Prestataire Mandataire
 Sélection du type d'absence : Arrêt de travail Congés Autres A valider
 Motif :
 Sélection / Tri des aidants : Secteur Commune Totalité
 Période de référence : Début 31/05/2024 Fin 01/06/2024
 Sélection des absences : Dans la période de référence
 Avec début d'absence compris dans la période de référence
 Avec fin d'absence comprise dans la période de référence
 qui n'ont pas de date de reprise
 Tri par : Ordre alphabétique Début d'absence Fin d'absence
 Edition sous la forme de : Liste Planning Fichier graphique
 Imprimer Sortir

LISTE DES AIDANTS ABSENTS ENTRE LE 31/05/2024 ET LE 01/06/2024

Entité juridique : INFOLOGIS

Type d'activité : PRESTATAIRE

CODE	NOM PRENOM	ADRESSE	DEBUT	FIN	MOTIF ABSENCE
05062	██████████ FABIANNE	████████████████████ 36000 CHATEAUROUX	28/05/2022	12/07/2024	Maladie
06606	██████████ MANON	████████████████████ 36200 LE PECHEREAU	15/12/2023	23/07/2024	Accident du travail
04179	██████████ EMMANUELLE	████████████████████ 36000 CHATEAUROUX	08/11/2022	05/08/2024	Maladie
05865	██████████ VALERIE	████████████████████ 36320 VILLEDIEU SUR INDRE	15/02/2024	02/08/2024	Maladie
05487	██████████ JEANNA	████████████████████ 36800 LE PONT CHRETIEN CHABENET	03/02/2024	31/07/2024	Accident du travail

Pour Chaque salarié :

- Si congés reportés pour cause d'arrêt renseignés dans son contrat de travail :

Aidant : 05453

Origine	Caractéristiques	Elements de paie	Droits aux congés	Fin du contrat
Période JUIN 2024				
Congés payés				
Droits à consommer				
	Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants		
Congés payés	0,00	0,00		
Congés pour fractionnement	0	0,00		
Congés reportés pour cause d'arrêt de travail	25,00	25,00	Date de report	31/08/2025

- Et que le salarié n'est pas complètement en arrêt sur le mois de la paie à traiter, alors vérifier dans son absentéisme si présence d'absences pour 'Congés payés' qui auraient déjà été saisies avant la mise en place du nouveau motif 'Congés reportés suite arrêt' :

Absences

Aidant : 05453

Sélection

Congés Evts. familiaux Visite médicale Arrêts de travail Tous

Recherche

Début	Fin	Motif d'absence
22/07/2024	11/08/2024	Congés payés
04/07/2024		Visite médicale : reprise
09/04/2024	07/06/2024	Maladie
03/04/2024	07/04/2024	Congés délai prévenance
02/04/2024	02/04/2024	Congés d'ancienneté

- Il faut alors transformer l'absence pour 'Congés payés' en absence pour 'Congés reportés suite arrêt' :

Absence

Aidant : 05453

Motif Congés payés

Début 22/07/2024 Matin Après-midi

Fin 11/08/2024 Midi Soir

Exceptions

Supprimer Courrier OK Retour

→ Cliquer sur le bouton [Supprimer]

- Si aucun remplacement identifié en tant que tel dans le planning, alors le message est le suivant :

Message INFOLOGIS

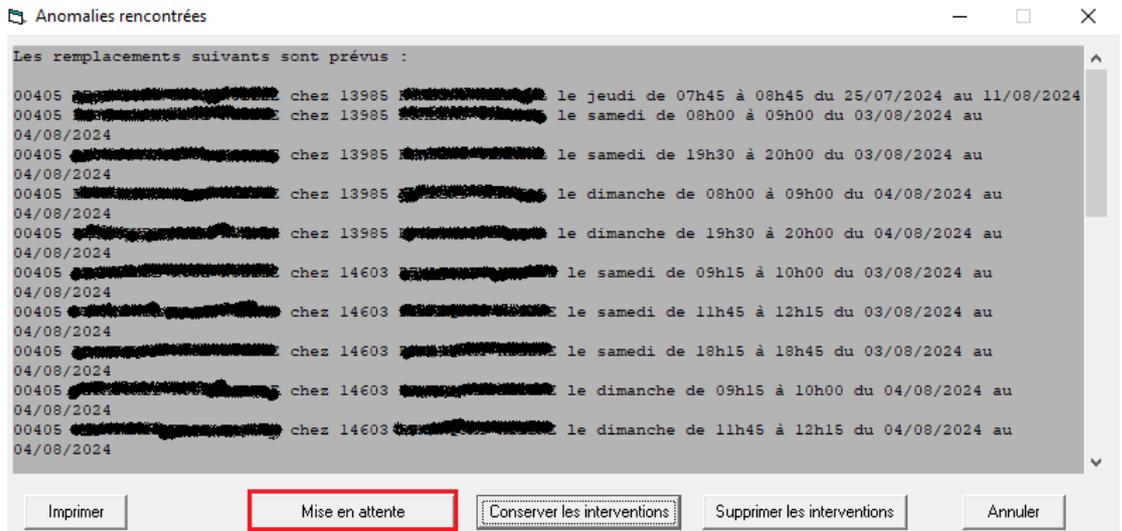
?

Etes-vous sûr de vouloir supprimer cette absence ?

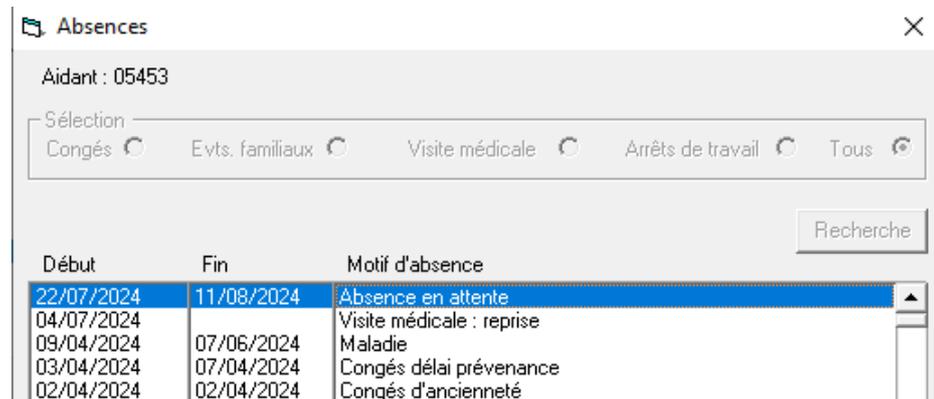
Qui Non

- Après confirmation de la suppression, il faut recréer l'absence en 'Congés reportés suite arrêt'

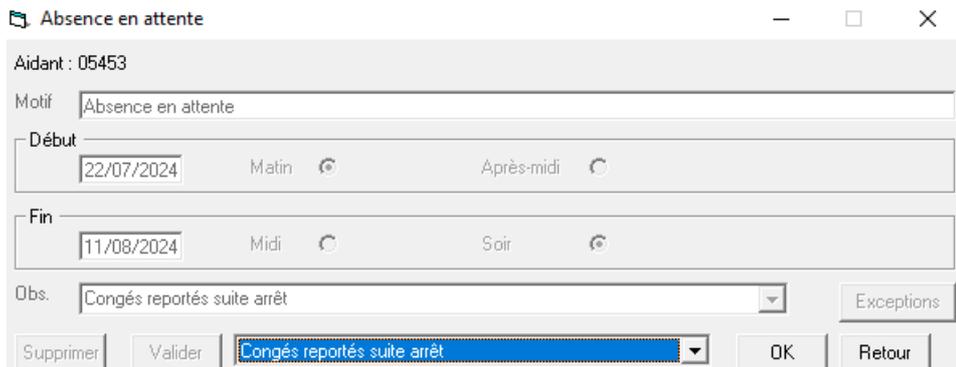
- Si remplacement identifié dans le planning, alors le message est le suivant :



- ➔ Cliquer sur le bouton [Mise en attente] afin de ne pas perdre les remplacements et l'absence 'Congés payés' devient 'Absence en attente'



- ➔ Double-cliquer sur l'absence en attente pour la transformer par le biais du bouton [Valider] en 'Congés reportés suite arrêt'



Aidants : contrat de travail

A la suite d'un arrêt de travail et donc de la reprise du travail par le salarié, il convient d'informer ce dernier de ses différents compteurs de congés avec les délais octroyés.

Dossier Aidant

Code de l'aidant: 03313 Code LogisFil: 23033135

Secteur: 073

Nom prénom de l'aidant: ANGELINA ISSO

Recherche

ETAT CIVIL
R.I.B. (relevé d'identité bancaire)
SECTORISATION (secteur, sous-secteur, quartier, centre et antenne médicaux)
FORMATIONS ET EXPERIENCES
EVALUATION DU COMPORTEMENT ET DES CAPACITES
DISPONIBILITES
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (personne à prévenir, handicap et situation antérieure à l'embauche)
GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL
ABSENTEISME
BLOC NOTES (Renseigné)
MISES A DISPOSITION EN INTERMEDIAIRE

Dans l'onglet 'Droits aux congés' du contrat de travail, nous avons ajouté la possibilité d'éditer cette lettre d'information :

Éléments du contrat de travail

Aidant : 06055

Origine Caractéristiques Elements de paie **Droits aux congés** Fin du contrat

Période: JUIN 2024

Congés payés

Droits à consommer

	Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants	
Congés payés	0,00	0,00	
Congés pour fractionnement	0	0,00	
Congés reportés pour cause d'arrêt de travail	25,00	25,00	Date de report: 31/08/2025

Droits en cours d'acquisition

	Jours ouvrables	Heures	Montant
Congés payés	2,50	15,19	204,94
Jours pris par anticipation	0,00		

Congés d'ancienneté

	Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants
	0,00	0,00

Congé délai prévenance

	Jours ouvrés acquis	Jours ouvrés restants	Détail
	0,00	0,00	

Valeur d'une journée

	Ouvrée	Ouvrable	Détail décompte
- en Heures	8,14	6,78	
- en Montant	110,32	91,94	

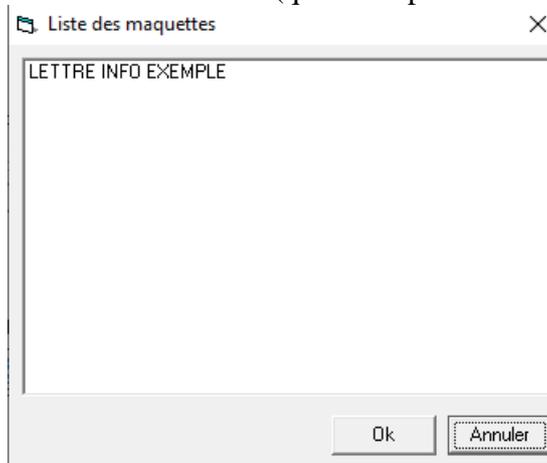
Compte Epargne Temps

Lettre publipostée Lettre type

Imprimer Mises à disposition Suivi Contrat OK Retour

Si des congés reportés pour cause d'arrêt de travail restent à consommer, alors la lettre d'information est à produire à l'appui du bouton :

- [Lettre publipostée] : possible si le publipostage via Word est activé sur votre poste (ou session) de travail.
 - Vous avez dans ce cas une liste des maquettes possibles pour réaliser un publipostage,
 - Par défaut avec l'installation de la version 7.3.1, nous avons défini un exemple de lettre d'information (que vous pourrez modifier si besoin)



INFOLOGIS
10 Rue JUST VEILLAT
36000 CHATEAUROUX

MME [REDACTED]
[REDACTED]
36000 CHATEAUROUX

CHATEAUROUX, le 19/07/2024

Madame,

En application de l'article L. 3141-19-3 du code du travail, nous vous informons de vos droits à congés payés ainsi que de la date à laquelle ils pourront être pris.

1 – Congés acquis et non pris :

0 jour ouvré de congés payés à prendre avant 31/05/2025.
0 jour ouvré de congés de fractionnement à prendre avant 31/05/2025.
1 jour ouvré de congés d'ancienneté à prendre avant 31/05/2025.
0 jour ouvré de congé délai prévenance à prendre avant 31/12/2024.
17 jours ouvrés de congés reportés suite arrêt à prendre avant 31/08/2025.

2 – Congés payés en cours d'acquisition :

4 jours ouvrés acquis sur la période du 01/06/2024 au 31/07/2024.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Madame XXXXX,
Directrice

- [Lettre type] : pas de publipostage possible et la lettre d'information est figée avec le format suivant :

INFOLOGIS
10 RUE JUST VEILLAT

36000 CHATEAUROUX CEDEX
Tel : 02 54 08 70 80
Mail: infologis@orange.fr

MADAME [REDACTED]
[REDACTED]
36330 LE POINCONNET

CHATEAUROUX, LE 18 JUILLET 2024

MADAME,

En application de l'article L. 3141-19-3 du code du travail, nous vous informons de vos droits à congés payés ainsi que de la date à laquelle ils pourront être pris.

1 - Congés acquis et non pris :

25 jours ouvrés de congés reportés suite arrêt à prendre avant 31/08/2025.

2 - Congés payés en cours d'acquisition :

3 jours ouvrés acquis sur la période du 01/06/2024 au 30/06/2024

Veuillez agréer, MADAME, nos salutations distinguées.

Nom et signature

La paie – Saisie d’activité

Personnel administratif

Aidants Aidés **Saisie Activité** La Paie La Facturation

Saisie des administratifs

Saisie du personnel de production

Sur la rubrique 868 ‘CONGES REPORTES SUITE ARRET’ :

Code	Libellé rubrique	Base	Taux	Montant	Information salaire
868	CONGES REPORTES SUITE ARRET	21,00	0,0000	0,00	OUI
821	INDEMNITE COMPENSATRICE DE CP	0,00	0,0000	34,59	NON
815	HEURES D'ABSENCE	127,21	0,0000	0,00	NON

- ➔ Le nombre de jours de congés disponibles correspond aux jours restant à consommer dans le contrat de travail en congés reportés pour cause d’arrêt.
- ➔ Cette rubrique est en principe générée automatiquement par le calcul de l’absentéisme sur les bulletins dans INFOLOGIS Activité \ La paie.

Personnel de production

Aidants Aidés **Saisie Activité** La Paie La Facturation

Saisie des administratifs

Saisie du personnel de production

Détail des éléments de paie type "prestataire" : INFOLOGIS

Aidant: 04420 Recherche Période de paie: JUILLET 2024

Début: 01/10/2008 Fin: Type: Indeterminé Rappel de salaire: Etat d'Avancement: Saisie

Main d'Oeuvre Directe

Aidé	Nom et Prénom	Code	Libellé rubrique	Heures	Activité

Ajouter Ajouter Detail Supprimer

Main d'Oeuvre Indirecte

Code	Libellé rubrique	Base	Taux	Montant
868	CONGES REPORTES SUITE ARRET	0		

Ajouter Supprimer OK Annuler

Commentaires sur bulletin Contrat de travail OK Annuler Retour

Modification du nombre de jours de congés

Nombre de jours de congés disponibles: 29,00

Nombre de jours de congés pris: 0,00

OK Annuler

TAL 0,00 OK Annuler

PRESTATAIRE

- ➔ Le nombre de jours de congés disponibles correspond aux jours restant à consommer dans le contrat de travail en congés reportés pour cause d'arrêt.
- ➔ Cette rubrique est en principe générée automatiquement par le calcul de l'absentéisme sur les bulletins dans INFOLOGIS Activité \ La paie.

La paie – Calcul de l’absentéisme

Gestion des nouveaux motifs d’absence :

Aidants	Aidés	Saisie Activité	La Paie	La Facturation	Droits des utilisateurs
			Intégration du fichier P.A.S.		
			Calcul de l'absentéisme sur les bulletins		
			Paiement anticipé		

Précisions :

- **Événement famille : déménagement**

- Les jours, en ouvrés ou en ouvrables selon le paramétrage des congés payés dans la convention collective, sont valorisés dans la saisie d’activité en fonction du contrat de travail dans la rubrique 819 – CONGE EVENEMENT FAMILLE

- **Congés reportés suite arrêt**

- Les jours, en ouvrés ou en ouvrables selon le paramétrage des congés payés dans la convention collective, sont valorisés dans la saisie d’activité en fonction du contrat de travail dans la rubrique 868 – CONGES REPORTEES SUITE ARRET
- Si le nombre de jours de l’absence est supérieur au nombre de jours de congés reportés pour cause d’arrêt restant à consommer dans le contrat de travail, alors les jours en dépassement sont assimilés à des congés sans solde et sont valorisés en heures d’absence

La paie – Bulletin de paie

Gestion des nouveaux motifs d'absence en commentaires en bas de bulletin.

Aidants Aidés Saisie Activité **La Paie** La Facturation Droits des utilisateurs

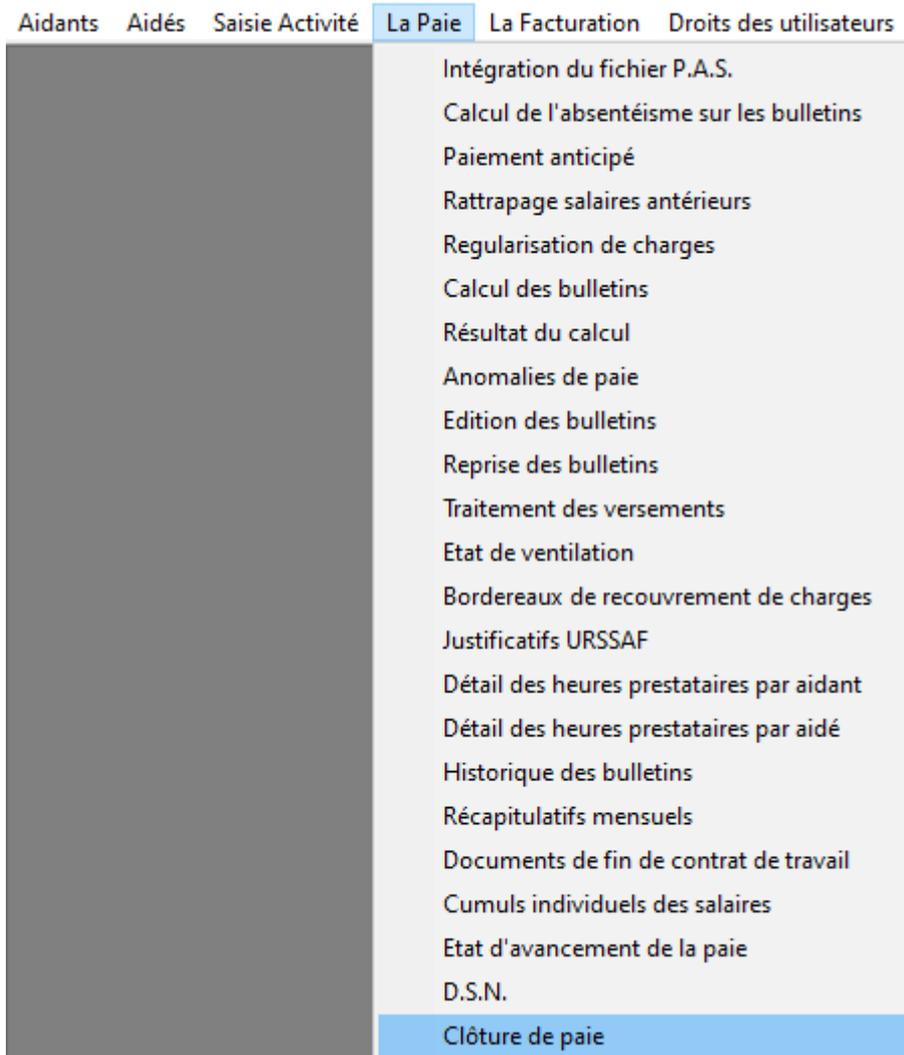
Intégration du fichier P.A.S.
Calcul de l'absentéisme sur les bulletins
Paiement anticipé
Rattrapage salaires antérieurs
Regularisation de charges
Calcul des bulletins
Résultat du calcul
Anomalies de paie
Edition des bulletins
Reprise des bulletins
Traitement des versements

NET IMPOSABLE	1556,16				
SALAIRE NET				1466,98	
CUMUL HEURES DIFF.: 26,37					
TOTAL DES COTISATIONS		427,51			463,77
Allègement de cotisations employeur		647,38			
MONTANT NET SOCIAL					1466,98
SALAIRE TOTAL NET AVANT IMPOT SUR LE REVENU					1466,98
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					27,46
Impôt sur le revenu prélevé à la source	Base		Taux	Montant	
	1556,16		0,000	0,00	
	BRUT	NET FISC.	HEURES	TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	
mois	1930,74	1556,16	144,67	2358,25	
cumul	14079,58	12878,48	1047,69		
SOLDE CONGES PAYES		SOLDE CONGES ANCIENNETE		SALAIRE TOTAL NET A PAYER	
Valeur	Jours	Valeur	Jours	1466,98 Euros	
0,00	16,50		3,00		
CONGES DU 22 AU 31 / DEMENAGEMENT LE 18/CP REPORT ARRET DU 15 AU 17					

Pour la définition des termes employés, se reporter au site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559

La paie – Clôture de paie

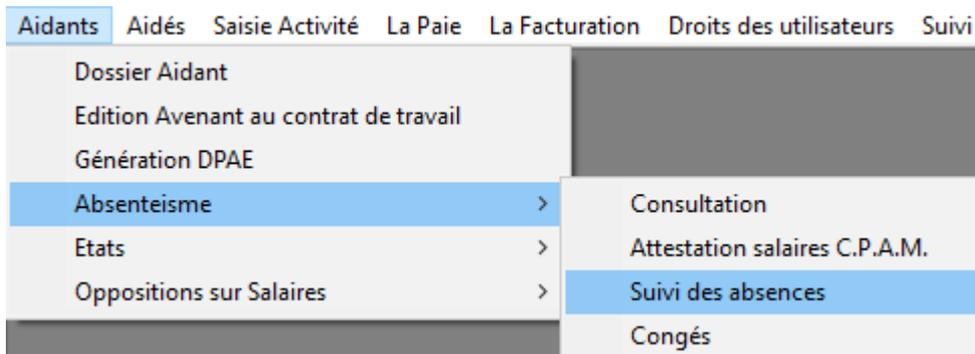
Gestion des compteurs de congés reportés suite arrêt.



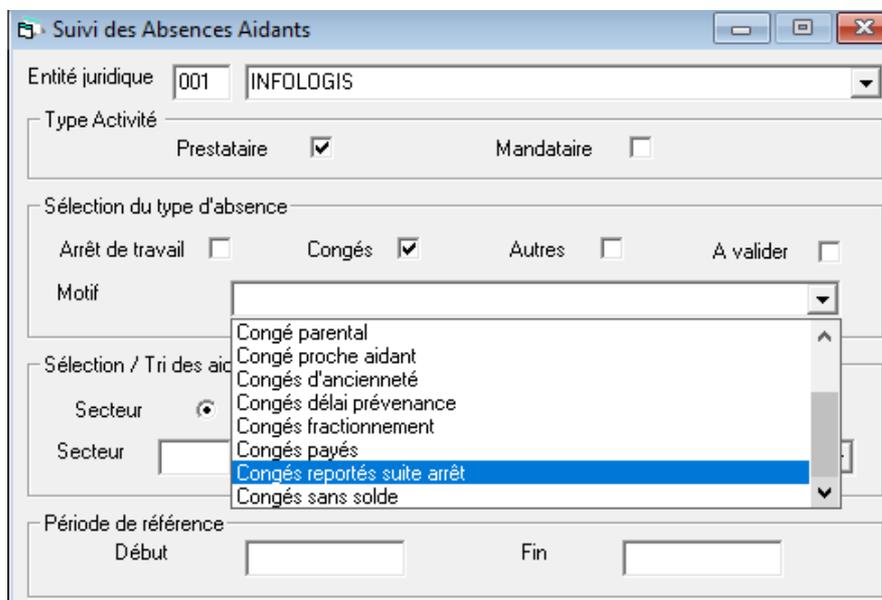
- Toute prise de congés pour le motif 'Congés reportés suite arrêt' engendre la mise à jour, dans le contrat de travail, du compteur de congé restant à consommer pour congés reportés pour cause d'arrêt de travail.

Autres incidences

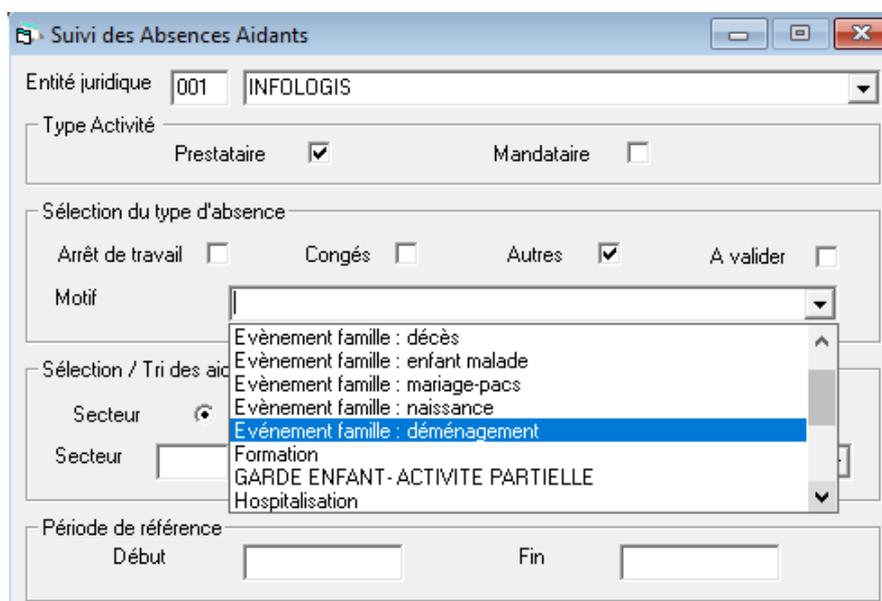
Suivi des absences



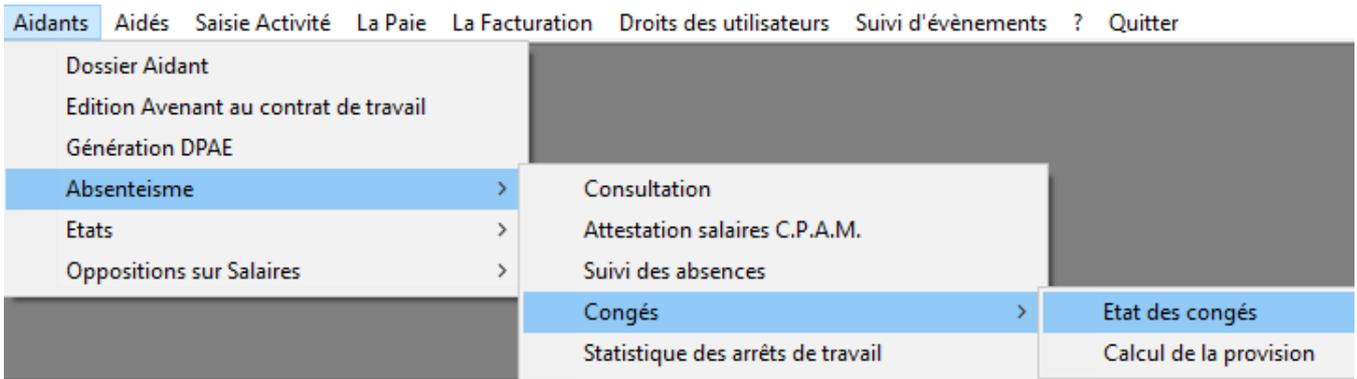
→ Sur le type 'Congés', ajout du motif 'Congés reportés suite arrêt'



→ Sur le type 'Autres', ajout du motif 'Evènement famille : déménagement'



Etat des congés



➔ Sur le type 'Congés payés', prise en compte des 'Congés reportés suite arrêt'

The 'Congés' window contains the following fields and options:

- Entité juridique: 001 INFOLOGIS
- Convention collective: 01 BAD 21 MAI 2010
- Secteur: (empty)
- Type congés:
 - Congés payés
 - Congés ancienneté
 - Congés ancienneté à échéance
- Mois: juin 2024
- Congés Payés:
 - Congés Payés au mois
 - A la prise effective
- Tri:
 - Par Aidant
 - Par Employeur
 - Par Secteur
- Sélection des aidants:
 - Statut Production
 - Statut Administration
 - Tous
- Buttons: Imprimer, Sortir

Date : 15/07/2024

Page : 1

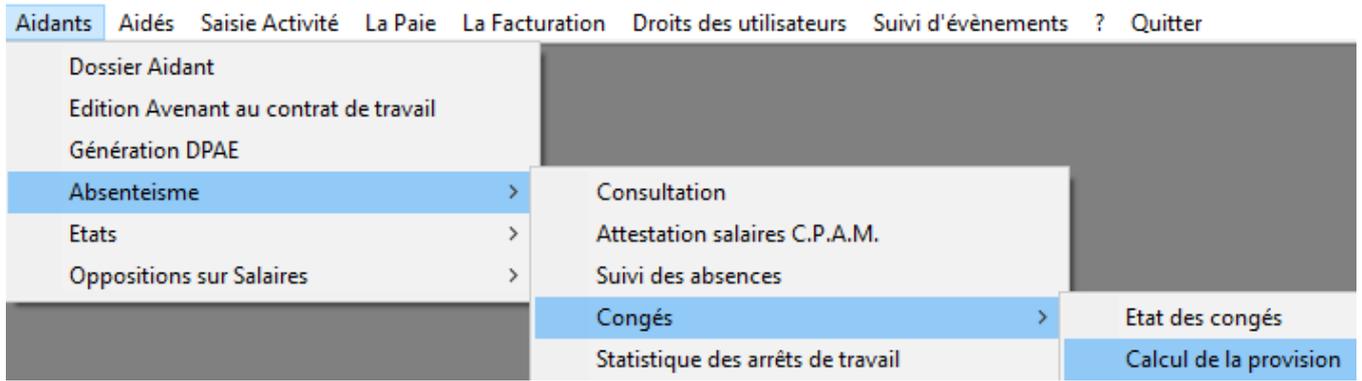
ETAT DES CONGES

Entité juridique : 001 INFOLOGIS 10 RUE JUST VEILLAT
36000 CHATEAUXROUX
Convention Collective : 01 BAD 21 MAI 2010

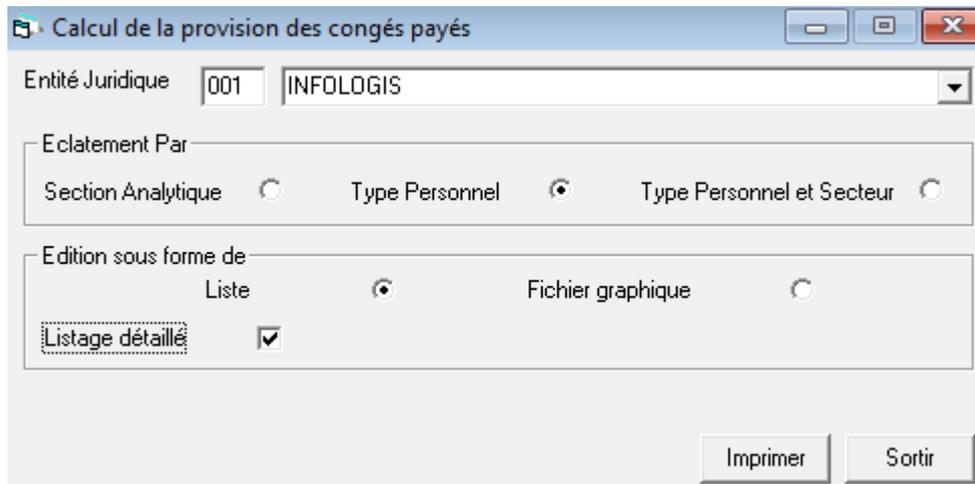
Code	Nom Aidant	Droits à consommer				Droits en cours				Période Validée	
		Jours				heures /jrs	Montant	Jours ouvrab	Heures		Montant
Aidant		CP	Anc.	Fract.	D.Prev						
06110	LAETITIA	25,00	0,00	0,00	0,00	5,28	1598,40	0,00	0,00	0,00	05/2024
00844	CATHERINE	25,00	5,00	0,00	0,00	2,71	1155,60	0,00	0,00	0,00	05/2024
50177	FREDERIC	6,00	0,00	0,00	0,00	5,74	423,07	0,00	0,00	0,00	05/2024

La colonne 'CP' des droits à consommer correspond au cumul des droits à congés payés 'classiques' restant à consommer et des droits reportés pour cause d'arrêt restant à consommer.

Calcul de la provision



→ Prise en compte des ‘Congés reportés suite arrêt’ dans le calcul de la provision



Date : 15/07/2024

PROVISION DES CONGES A PAYER - POINT AU 15 juillet 2024

Entité juridique : INFOLOGIS

10 RUE JUST VEILLAT
36000 CHATEAUROUX

Type personnel : Production

Montant provision

50049	VERONIQUE	0,00
06110	LAETITIA	1598,40
00844	CATHERINE	1155,60
50177	FREDERIC	431,42